

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1006**

commune (s) : Ecully

objet : Modification statutaire du preneur du bail emphytéotique consenti à la Socemie sur un tènement situé 58-60, chemin des Mouilles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1006**

commune (s) : Ecully

objet : **Modification statutaire du preneur du bail emphytéotique consenti à la Socemie sur un tènement situé 58-60, chemin des Mouilles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.5.

La Communauté urbaine, le département du Rhône et la région Rhône-Alpes sont propriétaires indivis d'un immeuble à usage de bureaux élevé sur trois niveaux, d'une superficie de 3 384 mètres carrés, situé lieu-dit le Saquin, 58-60, chemin des Mouilles à Ecully, comprenant un terrain d'une superficie de 2 hectares 53 ares 65 centiares.

Par bail emphytéotique en date du 7 juin 2000, la Communauté urbaine, le Département et la Région ont mis à disposition de la société opératrice de la chaîne européenne multilingue d'informations Euronews (Socemie), ledit tènement, dans le but notamment d'obtenir un pôle nouveau Télévision Audiovisuel dans l'agglomération.

Par acte extrajudiciaire en date du 30 janvier 2009, la société editrice de la chaîne multilingue d'informations Euronews (Secemie) a fait part de sa fusion-absorption de la Socemie. Il convient donc de mentionner la Secemie comme preneur du bail emphytéotique du 7 juin 2000.

Il est soumis au Bureau le changement du nom du preneur du bail emphytéotique du 7 juin 2000 ;

Vu ledit bail modificatif ;

DECIDE

1° - Approuve le changement de nom du preneur du bail emphytéotique du 7 juin 2000, la Secemie se substituant à la Socemie.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - Les frais en résultant seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2009 - section de fonctionnement de la direction du foncier - compte 622 700 - fonction 020 - centre budgétaire 7510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.